



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 96352

## Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le renouvellement des cartes d'invalidité pour les personnes en situation de handicap. En pratique, cette procédure s'avère particulièrement longue et fastidieuse, d'autant plus lorsque l'état de son bénéficiaire n'a pas évolué. En effet, certaines maladies ne permettent pas de bénéficier d'une carte définitive alors même qu'elles ne peuvent évoluer favorablement. Ces démarches peuvent être alors très difficiles à vivre pour les titulaires ou les proches. Il lui demande si elle envisage de simplifier la procédure de renouvellement et de revoir la nomenclature des affections autorisant la délivrance de cartes définitives.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96352

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

**Ministère attributaire :** Personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juin 2016](#), page 4954

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)